



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Conseil d'Etat
Monsieur François Longchamp
Président
Case postale 3964
1211 Genève 3

Carouge, le 4 avril 2017

Concerne : Modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01)

Monsieur le Président,

Votre lettre du 27 écoulé, relative à l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Le Comité de l'ACG s'est prononcé sur ce projet de règlement lors de sa séance du 3 avril 2017. Bien que conscient du fait que le titre de chaque délibération doit contenir certains éléments indispensables, il a néanmoins considéré votre proposition comme trop formaliste et laissant une marge de manœuvre insuffisante aux municipalités.

En effet, l'art. 6A tel que proposé, s'il était appliqué à la lettre, conduirait à une lecture quasi illisible du titre de certaines délibérations. Il est donc indispensable que les communes bénéficient d'une certaine latitude quant au choix du libellé, de manière à assurer sa compréhension par le plus grand nombre possible de communiers.

La direction générale de l'ACG se tient à la disposition de vos services pour rechercher ensemble une meilleure formulation de ce projet de règlement.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général

Alain Rüttsche

Le Président

Thierry Apothéloz